



## J'ai porté plainte pour usurpation d'identité et je viens de trou

Par **samia**, le **20/12/2008** à **14:58**

Il y a une semaine j'ai reçu une amende de 40 euros pour présentation d'une carte de transports périmé alors que ce jour là j'étais à la fac et en plus j'avais sur moi une carte de transports valable, celle qui était périmé je l'avais plus sur moi.

Donc je porte plainte pour usurpation d'identité à la police et hier j'apprend qu'en fait c'est ma petite soeur de 14 ans qui avait pris le bus avec mon pass périmé et qui s'est fait passer pour moi !

Je suis donc allé expliquer les faits à l'endroit où je devais payer mon amende et donc il me demande alors de la payer et c'est ce que je fais !!

Mais que dois-je faire à votre avis pour la police ?

Je retire la plainte ?

Je risque d'avoir des problèmes ?

Quelles sont les conséquences si je retire cette plainte ?

merci de vos aides !

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008** à **17:23**

Bonjour,

Votre soeur est mineure et c'est à vos parents de payer, pas à vous. Votre soeur, jusqu'à sa majorité, reste sous la responsabilité de vos parents et ce sont eux qui ont l'autorité parentale, pas vous.

Votre plainte est une plainte contre X, donc laissez la justice faire son boulot. Votre soeur s'en souviendra.